

Accord historique sur la protection de la biodiversité marine en haute mer

Dossier de la rédaction de H2o
April 2023

Signé le 5 mars au siège de l'ONU à New York, après deux semaines de négociations sur le projet de traité, l'accord conclu par les États de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) est l'aboutissement de près de deux décennies de pourparlers. Désigné "Traité sur la haute mer", le cadre juridique placera 30 % des océans du monde dans des zones protégées et consacrerait plus d'argent à la conservation marine et couvrirait l'accès et l'utilisation des ressources génétiques marines. Par l'intermédiaire de son porte-parole, António Guterres, secrétaire général des Nations unies, s'est félicité d'un traité "crucial pour faire face à la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution". "Il est également vital pour atteindre les Objectifs et les cibles liés aux océans du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal", indique le communiqué, faisant référence à l'engagement dit "30 pour 30", issu de la conférence historique des Nations unies à Montréal en décembre dernier et qui vise la protection d'un tiers de la biodiversité mondiale, sur terre et sur mer, d'ici 2030. Le texte, qui s'appuie sur l'héritage de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), sera formellement adopté lors d'une réunion ultérieure des États.

BBJN-ONU